



Confidentialité d'un consultant senior d'entreprise (prestataire)

Par **chocolise**, le **29/06/2008** à **11:03**

j'ai été auditée par un consultant d'entreprise que mon pdg a pris pour une amélioration de son activité commerciale. je suis secrétaire commerciale dans une agence dépendante du siège sans aucun responsable sur site, je m'occupe du service commercial, du service technique sur l'agence, sav, suivi fourniture, litige, administratif, planning.... Après avoir eu cet entretien individuel avec ce consultant qui m'a précisé que tout entretien quel qu'il soit restait confidentiel, je lui ai informé par email de l'entretien que j'avais eu avec mon pdg sur une augmentation de salaire qui ne c'est pas du tout passée normalement.

Bien entendu en écrivant cet email je savais d'avance qu'il ferait un rapport à mon pdg pour mon attitude en plus de ma qualité de travail mais j'étais loin d'imaginer que il enverrait une copie de mon email à mon pdg. Il est vrai que ce consultant nous a mis tous très à l'aise et assez copains copines donc comme il me l'avait demandé (oralement) je lui ai dit comment c'était passé mon entretien, avec beaucoup d'humour car il est vrai que c'était assez rigolo. Mais le plus grave c'est qu'il avait bien précisé que tout entretien quel qu'il soit restait CONFIDENTIEL. Je me suis retrouvée en tête à tête en face de mon PDG qui m'a remis la copie de l'email que j'avais envoyé à ce consultant (qui ne fait pas partie de notre entreprise). Il m'a souligné que pour moi c'était un motif de renvoi et que bien entendu de ne pas espérer une augmentation de poste et de salaire tant que je serais dans son entreprise. Je me suis renseignée autour de moi, apparemment ce consultant a fait une faute professionnelle, il n'aurait jamais du donner copie de mon courrier qui lui était adressé personnellement, de le remettre à mon pdg. Son travail consiste à bien faire un rapport à mon pdg, négatif si il conçoit que je suis un élément perturbateur et négatif dans la bonne marche de la société.

Merci de bien vouloir me dire si il y a bien eu erreur de la part du consultant, car je crains une lettre recommandée de ma direction et de perdre mon emploi, à 47 ans c'est une peu dur à

avaler suite à 'une erreur" de ma part.

Par **Accurse**, le **29/06/2008 à 13:10**

Ce consultant a manifestement commis le délit de violation de correspondance privée, puisque le mail lui était personnellement destiné (art. 226-15 du Code pénal). Cette infraction est passible d'un an d'emprisonnement et de 45.000 euros d'amende.

Votre problème relève davantage du droit pénal que du droit du travail: c'est une plainte que vous devriez déposer. Vous pourriez également engager la responsabilité du consultant pour le préjudice que la situation ne va pas manquer de vous occasionner et réclamer des dommages et intérêts (constituez-vous partie civile).

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ce personnage a un comportement bien peu professionnel. S'il n'est pas à son compte, il s'agirait là d'une faute grave susceptible de motiver son licenciement.

Cordialement.

Par **Accurse**, le **29/06/2008 à 13:46**

Une précision d'importance: il convient de rester discrète pour éviter la déperdition des éléments de preuve. Laissez faire les policiers. Ne dites rien, ni à votre employeur, ni au consultant.

Et si votre employeur utilise ce mail pour vous infliger une sanction, c'est tout bénéf' pour vous: il administrera de lui-même la preuve du délit.

Cordialement.

Par **chocolise**, le **29/06/2008 à 22:55**

Merci infiniment de votre réponse, cela va me permettre d'adopter la bonne attitude. Je vais voir si je reçois un avertissement par courrier et selon je porte plainte

Si je ne reçois pas d'avertissement, je pense que je vais informer mon pdg de ce qu'il ne sait pas car en fait il sait fait également abuser par ce consultant, appeler également ce consultant .

je pense qu'il est important que les choses ne restent pas en silence car il pourrait recommencer avec d'autres personnes faisant partie d'autres entreprises.

Encore merci